

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Communes D'HASNON et de SAINT-AMAND-LES-EAUX

AVIS MODIFICATIF D'ENQUETE PUBLIQUE

La SAS MALAQUIN dont le siège social est route de Lille à ROSULT a déposé un dossier en vue d'obtenir l'instauration de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de la zone exploitée lieu-dit "Le Grand-Marais de la Bruyère" à SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Les parcelles concernées par les servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de la zone exploitée sont :

- sur la commune d'**HASNON** : AC1, AC3, AC5
- sur la commune de **SAINT-AMAND-LES-EAUX** : A613 à A647, A649, A652 à A670, A702, A708 à A710, A713, A716 à A718, A727, A728, A732, A734, A735, A799, A801, A803, A804, A808 à A810, A812, A814, A816, A818, A820, A822, A824, A826 à A831, A865, A867, A869, A871, A873, A875, A877, A879, A881, A883, A885 à A918, A927, AZ46, AZ52, AZ73 à AZ83, AZ91 à AZ98, AZ100, AZ117, BC93 à BC96, D1 à D8, D10, D12, D17 à D19, D28 à D39, D41, D53, D489.

Cette demande sera soumise à enquête publique, en mairies d'**HASNON** et de **SAINT-AMAND-LES-EAUX du 19 novembre au 19 décembre 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse pref-installations-classees@nord.gouv.fr en précisant dans le titre du message l'objet de l'enquête : ICPE SAS MALAQUIN,
- de façon orale au commissaire-enquêteur durant ses permanences,
- par voie postale à la préfecture du Nord : DCPI – Bureau des ICPE – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX, ou à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, en mairies d'HASNON – 10 rue Durre – 59178 HASNON ou de SAINT-AMAND-LES-EAUX – Hôtel de ville – 65 Grand'Place – CS 30209 – 59734 SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Monsieur Gérard BOUVIER, responsable d'un bureau d'étude, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de :

- **HASNON : Lundi 19 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 et Mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **SAINT-AMAND-LES-EAUX : Lundi 19 novembre 2018 de 9h00 à 12h00, Samedi 1^{er} décembre 2018 de 9h00 à 12h00 et Mercredi 19 décembre 2018 de 14h00 à 17h00**

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord 12 rue Jean Sans Peur à LILLE pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations). Un poste informatique sera également mis à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Fabrice BAILLEUX au 03.21.45.91.31 ou par mail fabrice.bailleux@suez.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi que dans les mairies d'HASNON et de SAINT-AMAND-LES-EAUX pendant une durée d'un an, à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation ou de refus d'instauration de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de la zone exploitée lieu-dit "Le Grand-Marais de la Bruyère" à SAINT-AMAND-LES-EAUX.